



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E113029

VALABLE JUSQU'AU 21/01/2024

ÉDITÉ LE 09/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 495 264 186

Siret : 495 264 186 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3278650

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144658960

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144658960

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : TOITURE ET TRADITION

ZONE ACTIVITE LE BOIS DES HOGUES
72650 LA BAZOGE

Téléphone : 02 43 28 61 32

Portable : 06 25 35 29 83

Fax :

Site Internet :

E-mail : pytoiture@yahoo.fr

Responsabilité légale :

CHOPLAIN PIERRE-YVES CO-GÉRANT / BESNIER MATHIAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	16/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	31/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	31/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.